



Préavis de la Municipalité concernant les comptes et la gestion pour 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous proposer notre préavis concernant les comptes et la gestion pour 2024. Ce préavis est accompagné des comptes par ordre administratif, du bilan comparé et du tableau des dépenses d'investissement. L'exercice 2024 boucle avec un bénéfice net de **CHF 59'392.80**.

Cette année, le principal investissement a été fait dans le compte du patrimoine administratif pour un montant total de CHF 491'193.15. Il s'agit des travaux d'assainissement dans le secteur Hôtel-Eglise (cpte 9141.13.5). En 2025, ce sera la fin de ces travaux et un décompte final sera fait avec l'apport des subventions et des réserves pour une consolidation de ce compte. Suite aux bons résultats de cette année 2024, il a été décidé de faire des amortissements extraordinaires pour un montant total de CHF 142'567.35. La quotité de la dette brute se situe fin 2024 à 147% (188% en 2019, 174% en 2020, 147% en 2021, 192% en 2022 et 157% en 2023).

Le total des amortissements obligatoires du patrimoine administratif se monte à CHF 88'990.00, ce montant est imputé dans chaque compte concerné.

Les commentaires ci-dessous accompagnent les comptes annexés pour une meilleure clarté des différents postes. Ils vous sont présentés par dicastère :

Gestion, Administration générale et finances, Claude Languetin, syndic

La population est de 489 habitants au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 3 unités en une année. L'impôt sur le revenu des personnes physiques est en forte diminution par rapport à 2023, de ce fait la valeur du point communal est en baisse de CHF 1'393.00. Ce chiffre sert aux divers calculs notamment de la facture sociale et de la réforme policière. Les recettes sont conformes à l'habitude. Le décompte final de la péréquation 2024 ne sera fourni aux communes par l'Etat que dans le courant du mois de juin.

Les impôts sur les successions et donations ainsi que les gains immobiliers sont souvent sujets à des différences. Le montant de l'impôt frontaliers est nettement supérieur à nos espérances, pourvu que ça dure.

Les sommes des comptes 11. Administration sont conformes au budget. A noter que le compte « 11.365 subsides, aides, dons divers » dépasse de CHF 4'000.- le montant mis au budget, ce dépassement correspondant à un abandon de deux loyers de l'Hôtel des Trois-Cœurs, inoccupé en août et en septembre 2024.

Les taux d'intérêts en vigueur sont toujours bas pour notre commune (1,41% en moyenne pour 2024). Ces comptes ont des taux bloqués sur plusieurs années. A noter que de nouvelles négociations ont eu lieu et il faudra les revoir à la hausse (1,58% dès 2025). Les prêts LIM et emprunts bancaires (CHF 4'187'956.25) sont en diminution. Les liquidités disponibles sont importantes et correspondent aux diverses dépenses prévues. La somme de CHF 217'025.97 sur le compte 9102.3 "BR-Compte Ep sociétaire" correspond au montant réservé pour un remboursement de l'ORPCI (facture qui arrivera en 2025) ainsi que diverses cautions des locations d'alpages.

Les garanties et la quote-part aux engagements sont prévues pour l'AscoVaBaNo (CHF 332'774.00) et l'ORPC JNV (CHF 5'065.00). La somme acceptée par le Conseil communal de cautionnement étant de CHF 3'000'000.-, ces garanties ne sont pas activées pour le moment, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter.

Les montants des postes « **5 Instruction publique et cultes** » correspondent au budget, la maîtrise des coûts de l'établissement scolaire AscoVaBaNo (cptes 51.352+51.352.1) se confirme malgré une augmentation des frais de transports.

Compte 7 Sécurité Sociale

Les montants pour les comptes 71 sont donnés par l'ARAS (Agence régionale d'assurances sociales) et AJOVAL (Accueil de jour région Orbe, La Vallée) et pour les comptes 72, par l'Etat.

Pour les comptes 71.352.1 et 71.352.2, la charge, pour la Commune, se calcule aux heures consommées par les enfants et par un pourcentage par habitant. Pour l'accueil de jour AJOVAL, 50% pour les heures consommées et 50% par habitant ; pour l'UAPE, 75% pour les heures consommées et 25% par habitant.

Le réseau AJOVAL, (accueil collectif préscolaire et accueil en milieu familial) compte 25 Communes pour la répartition des charges.

L'UAPE, (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) compte 8 Communes pour une répartition des charges. L'UAPE du Môtier, qui accueille 24 élèves, a eu un bon taux de remplissage en 2024. Il est toujours très difficile d'estimer le nombre d'élèves qui va utiliser la structure d'accueil et à quelle fréquence.

Tourisme, alpages et forêts, Claude Goy, municipal

16 Tourisme

16.314

Les charges constituent l'aménagement de la place pique-nique et les passerelles sur le chemin des grottes ainsi que les taxes de séjours en partie restituées à l'ADNV.

321 Forêts

321.3141 - Débardages

Ce compte concerne uniquement, une grande partie des travaux effectués par des entreprises qui nous adressent des décomptes pour la totalité des frais par chantier. Ces charges sont groupées avec le compte 321.3144.2

321.3142 – Entretien chemins

Il y a eu beaucoup de dégâts sur nos chemins forestiers suite aux orages de l'été dernier, l'alpage de Suchaud en particulier.

321.3147 – Sylviculture

Avec les nombreuses coupes imposées afin de suivre au mieux l'état sanitaire de nos forêts, l'équipe de bucherons n'a pu dégager que peu de temps pour effectuer des soins cultureux.

321.4351 – Vente de bois de service

Malgré une grande quantité de bois sur le marché, les prix de celui-ci sont restés meilleurs que prévus au moment du budget.

322 Alpages

322.313

Les factures d'électricité de la Dent sont facturées à la Commune, puis refacturées au tenancier que vous trouverez sous le cpte 322.465.

322.314

La réfection des deux étangs aux Maisons-Doubles, la finition de l'aménagement de la terrasse à la Dent, et l'achat de tables et bancs pour celle-ci ainsi que les derniers décomptes des aménagements sanitaires au Cerney sont les principales dépenses sur nos alpages.

322.314.1

Pour des raisons d'arrêt de travail de notre employé au printemps 2024, les clôtures ont principalement été faites par les amodiataires, pas de personnel auxiliaire, le cpte 322.390, imputation salaire a été adapté en conséquence.

322.436

Comme cité plus haut, il n'y a pas eu de facturation aux locataires pour la mise en place des clôtures

Bâtiments, Caroline Paccaud, municipale

Cpte 35 Bâtiments communaux

350.318

La dépense concerne la prime d'assurance ECA pour les cibleries et le mobilier des bâtiments.

Auberge communale

351.314

Suite au nouveau locataire rafraichissement d'une partie de l'appartement et diverses réparations sur mobilier ainsi que la réparation du chauffage.

Collège

352.309

L'Etat nous a facturer les décomptes de chauffage pour la cure sur deux années. Ces charges ont été remboursées par l'AscoVaBaNo (cpte 352.439).

352.314

Suite aux travaux du berceau, nous nous sommes aperçus que le bois sur l'angle de la maison était complètement fichu et que le chéneau coulait. Nous avons réparé et profité de nettoyer la façade du côté entrée.

Cantine

RAS

Bâtiment de l'administration

RAS

Routes, déchetterie, cours d'eau, Maison de commune, Danilo Perotti, municipal

Entretien machines et matériel

11.315

Diverses réparations sur le tracteur et le matériel communal. Changement de 2 pneus sur le tracteur. Le matériel devient vieillissant et plusieurs choses devront être changées ces prochaines années.

Maison de Commune

353.312

Des acomptes ont été surestimés, une grosse ristourne a été faite par VO Energie, déductible de la facture en fin d'année.

353.314

Réparation de la grande porte coulissante et consolidation de l'armature.

Mise en place d'une tôle translucide sur la façade, pour donner du jour dans le local.

Changement des tôles vers l'hypomat.

353.411

Notre hypomat est beaucoup utilisé et a satisfaction de tous.

Routes

43.3140

Ce compte comprend les frais de réparation du mur de la fontaine du Nord, la construction d'un mur de soutènement sur la route du Plâne et au passage du Ribochez et du goudronnage de la route de la Frasse ainsi que de l'entretien courant.

43.3141

Un tuyau, un nouveau regard ont été posés au pied du mur de la fontaine du Nord. Le caniveau a été créé sur le trottoir de la Forge.

43.3142

Les frais de déneigement restent stables par rapport à nos hivers des années précédentes.

43.3143

Mise en place d'une conduite le long du trottoir de la scie en prévision de la pose de 5 candélabres pour l'éclairage public.

Parcs et cimetière

44.3141

Les copeaux sur la place de jeux ont été changés et une nouvelle table a été posée sur la place de la cantine.

Le saule de la place de la cantine a été taillé pour une meilleure sécurité.

Ordures ménagères

45.318

Petite augmentation du coût des transports due à diverses taxes et augmentations des bennes de divers secteurs.

Pour le reste cela reste stable

Fontaines, Service de l'Urbanisme, Réseaux EP-EC-EU, Défense incendie, Bernard Martignier, Municipal

356 Fontaines

356.311

Rien de spécial à signaler. Entretien et nettoyages courants.

42 Service de l'Urbanisme

42.3185.1

Mise à jour du SIT (Système d'Information du Territoire) communal et introduction de nouvelles données.

42.3185.21

Cotisation à l'ASIT (Association pour le Système d'Information du Territoire).

46 Réseaux d'égouts, épuration

46.312

La consommation électrique à la STEP et aux STAP est régulière.

46.314

Le réseau des canalisations n'a pas engendré de travaux d'entretien cette année.

46.314.2

Entretien courant des STAP Maisons Neuves et la Rousaz.

46.314.41

Pas de frais d'entretien à la STEP.

46.314.42

Remplacement du système de mesures de débit et remplacement du surpresseur.

46.314.43

La quantité des boues transportées est plus importante que la normale, ceci est dû à une pollution qui n'a pas été identifiée.

46.314.44

La quantité de boues traitées par la commune d'Orbe a elle aussi augmenter pour la même raison évoquée au compte 46.314.43.

46.314.45

Les frais d'analyses sont sans surprise.

46.314.46

La consommation des produits de décantation est aussi plus conséquente que d'habitude pour la même raison évoquée au compte 46.314.43.

46.351

Taxe fédérale pour le traitement des micropolluants (CHF 9.00 par habitant).

46.390

Imputation salaire de l'employé communal.

46.480

Montant prélevé sur les fonds de réserve pour l'équilibre du compte et porté au bilan sous la rubrique 9280.1.

65 Défense incendie**65.311**

La participation communale au SDIS (Service de Défense contre l'Incendie et de Secours) Vallorbe Région basée sur un montant maximum initialement prévu de CHF 36.— par habitant se monte à CHF 25,96 environ pour l'exercice 2024.

66 Protection civile**65.309**

La participation communale aux charges ORPC par habitant se monte à CHF 18.95 environ pour l'exercice 2024.

81 Service des eaux**81.311**

Achat de compteurs et petit matériel.

81.312

La consommation électrique pour le fonctionnement de la pompe et des filtres UV du puits de pompage est stable.

81.314.1

Pas de gros problèmes pour l'instant sur le réseau d'eau, la vanne d'ouverture pour le remplissage des citernes d'eau à la maison de commune a été remplacée.

81.314.11

Les frais d'analyses sont stables.

81.314.21

Pas de frais de réparation sur les hydrantes.

81.314.22

Contrôle des hydrantes selon contrat de maintenance avec la Maison Hinni.

81.314.41

Maintenance usuelle du puits de pompage et du filtre UV.

81.380

Montant attribué au fond de réserve pour l'équilibre du compte et porté au bilan sous la rubrique 9280.0

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité demande au Conseil de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VAULION

- sur proposition de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

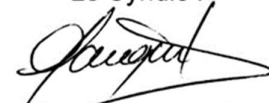
DECIDE

D'accepter le bénéfice de l'exercice 2024 de **CHF 59'392.80**

D'accepter la gestion de l'exercice 2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Claude Languetin



La Secrétaire :


Valérie Meyer

Vaulion, le 26 mai 2025